

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE WATTEN DU 11 FEVRIER 2008

Voici les principales délibérations prises par le conseil municipal qui s'est réuni le lundi 11 février sous la présidence de M. Daniel Deschodt maire.

Etaient présents Mmes Mrs : Deschodt, Devulder, Avart, Dambricourt, Berquez, Lecoq Lardeur, Blin, Caloine, Charlemagne, Delhay, Govart, Rommelaere, Seux, Verez, Witkowski.
Avaient donné procuration Mme Dufour à M. Charlemagne, M. Vermeersch à M. Berquez. Absents : Melle Evrard, M. Molero, Mme Prévost.

En début de séance M. le maire a fait observer une minute de silence à la mémoire de Mme Micheline Héroult conseillère municipale et de M. Michel Louf ancien membre du CCAS.

Révision simplifiée du PLU : suite aux permanences du commissaire-enquêteur, et en l'absence d'observations la révision simplifiée du PLU concernant le secteur de la rue de Millam a été approuvée.

Subventions au CCAS et aux associations : M. le maire a souhaité que le budget primitif 2008 ne soit voté qu'après les élections. Le conseil a toutefois voté la subvention de fonctionnement au CCAS pour un montant de 18 900 euros ainsi qu'un acompte de 50% des subventions attribuées à chaque association wattenaise.

Réhabilitation des bâtiments de la rue St Antoine : suite à la réunion de la commission d'appel d'offres le marché de maîtrise d'œuvre, mission HQE a été attribué à la société Symoe-Avience, les demandes de subventions afférentes à ce dossier seront présentées au conseil général du Nord.

Rue de l'ermitage : le conseil a approuvé la création d'un poste EDF au bout de la rue de l'Ermitage, installation nécessaire après l'effacement des lignes aériennes, ainsi que la demande de subventions pour les travaux de voirie de la rue de l'Ermitage.

Travaux à l'église : suite à la réunion de la commission d'appel d'offres le conseil a approuvé l'avenant au lot électricité et maîtrise d'œuvre pour des travaux complémentaires.

Centre socio-culturel espace St Gilles : la convention d'occupation des locaux rédigée à la demande de la CAF a été approuvée par le conseil.